



L'an deux mille vingt-quatre le 26 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à la maison du sel à Haraucourt, après convocation légale du 19 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – MME FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - M. GUEZET Philippe
Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – Mme CLEMENT Paulette - M. GAY Gérard –M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick -M. COLOMBI Philippe – M. MEVELLEC Mickaël- M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc - M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali
M. VINCENT Yvon

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe
M. FRANCOIS Vincent à Mme CHERY Chantal – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – Mme JELEN Nelly à
M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. CERUTTI Alain à M. BASTIEN Claude

Excusé(s) : M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -M. JOLY Philippe – Mme LORETTE
Delphine – Philippe Bernard – Mme Véronique SCHEFFLER – M. MEVELLEC Mickaël

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombreait : **37 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Excusés : 7

Votants : 37

Date d'affichage : 2 octobre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 37

Contre :

Absentions :

SCOLAIRE

25/09/2024

BUDGET PRINCIPAL – DM 11/2024 – Ouverture de crédits à Chapitre 011 – article 615221

Antony CAPS, Vice-président en charge du scolaire, explique que suite aux récentes intempéries, des infiltrations sont apparues sur la toiture de l'école de Sornéville, nécessitant de procéder au remplacement de la noue et de tuiles. De plus, pour assurer la pérennité des ouvrages de toiture terrasses de tous les bâtiments scolaires, il convient de procéder à leur nettoyage global, et à une vérification de leur état ainsi qu'à réaliser les réparations mineures qui s'imposent.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il est donc nécessaire d'inscrire les crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

Article 615221 réparation bâtiments publics 9 500.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74

Article 7441 FCTVA 1 558.00 €

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 2 294 887.25 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ouverture de crédits supplémentaires suivants :

Dépenses de fonctionnement

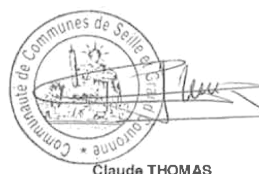
Chapitre 011

Article 615221 réparation bâtiments publics 9 500.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74

Article 7441 FCTVA 1 558.00 €



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2024.10.03 09:18:03 +0200
Ref:7310738-10964228-1-D
Signature numérique
le Président